

DEPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE KERFOT

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29/07/2024
PROCES-VERBAL

Date de convocation : 23/07/2024
Nombre de membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-neuf juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SAMSON-RAOUL Caroline, Maire.

Etaient présents : CLECH Chantal, DAOULOUDET Sophie, FAVEAUX Roseline, LE MEUR Yves, LE ROLLAND Marie-Aimée, LE SENECHAL Caroline, MEYER Frédéric, OLLIVIER Patrick, SAMSON-RAOUL Caroline, THOMAS David.

Etaient représentés : VITEL Jean-Claude pouvoir à SAMSON-RAOUL Caroline.

Etaient absents : BOCHER Georges, GERARD Julie, LE GOFF Emilie, PAUL Mickaël.

Secrétaire de séance : LE MEUR Yves.

Présents : 10 Représentés : 1 Votants : 11

Délibération n°2024-044 - Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09/07/2024

Rapporteur Mme le Maire

Madame le Maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2024.

Le conseil municipal, décide :

- De valider le procès-verbal du 09/07/2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

.....

Délibération n°2024-045 - Lotissement Hameau Levenez - Mission de maîtrise d'œuvre.

Rapporteur Mme le Maire

La commission d'appel d'offre de la commune de Kerfot, s'est réunie le 16 juillet 2024 et a pris connaissance :

- des offres reçues de la part de deux entreprises ayant répondu pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un nouveau lotissement communal « Hameau Levenez »,
- du rapport d'analyse, joint à un tableau récapitulatif, remis par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités – ADAC – 7 Rue Saint Benoit – 22000 SAINT-BRIEUC.

Ladite commission a retenu l'offre de l'entreprise SAS TECAM – 1 Impasse de Toul Lan Bihan – 22970 PLOUMAGOAR pour un montant total de 25 950,00 € HT soit 31 140,00 € TTC (pour un montant prévisionnel des travaux de 175 000,00 € HT).

Le montant définitif de la rémunération sera arrêté dès que le coût prévisionnel des travaux sera établi par le Maître d'œuvre à la fin de la mission Avant – Projet (AVP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le choix de la commission d'appel d'offre de la commune de Kerfot,
- Donne mandat au maire ou son représentant pour signer tout document et régler tout montant concernant l'offre de l'entreprise SAS TECAM – 1 Impasse de Toul Lan Bihan – 22970 PLOUMAGOAR pour un montant total de 25 950,00 € HT soit 31 140,00 € TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

.....

Délibération n°2024-046 - Décision Modificative n°1 / 2024 – Budget Commune

Rapporteur Mme le Maire

Le taux d'intérêt, de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, étant passé de 3% en 2023 à 4% en 2024.

Il y a lieu de procéder à des réajustements en modifiant certaines inscriptions prévues initialement au budget primitif de l'exercice en cours, afin de procéder au mandatement de l'échéance 08/2024.

Madame FAVEAU : pourquoi le taux est progressif ?

Réponse de Madame Le Maire : à cette époque le taux de 2% était sur le livret A.

Madame FAVEAU : Combien de temps il reste à rembourser ?

Madame Le Maire : contrat de prêt 2016 et remboursable jusqu'en 2040 : reste 25 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<i>Article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 2 150,00 €
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé »	- 2 150,00 €
	TOTAL DEPENSES	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°1/2024,
- Autorise le maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

La séance est levée à 18h50.

Procès-verbal approuvé en conseil municipal du 12/11/2024.

Madame Le Maire, SAMSON – RAOUL Caroline.	Monsieur le secrétaire de séance, LE MEUR Yves.
	